

http://www.cgt.fr ud76@cgt.fr

Gagner plus: OUI et VITE!!!

Pour cela, faudra-t-il travailler plus, comme le clame le Président de la République, en renforçant la pratique des heures supplé - mentaires, en les défiscalisant?

Alors, parlons-en!

STOP au " travailler plus et gagner zéro!"

Sans attendre l'été, le gouvernement doit commencer par annuler la journée de travail gratuit dite de « solidarité », imposée à tous les salariés, au travers du jour férié qu'est le lundi de Pentecôte.

Des heures supplémentaires, pour qui?

Pour les privés d'emploi, la question ne se pose même pas. Ce qu'ils veulent, c'est tout simplement gagner un emploi à temps plein.

Tous les salariés précaires, intérimaires, en contrat à durée déterminée ou indéterminée, à temps partiel imposé, ne demandent pas mieux de travailler plus en obtenant un contrat à temps plein et à durée indéterminée.

Par contre, les salariés de la construction, de la métallurgie, du ve re,... qui subissent des conditions de travail pénibles, ne veulent pas se détruire plus la santé au travail.

Au contraire, leur aspiration est de travailler mieux, moins longtemps pour vivre plus longtemps.

Et les salariés de l'encadrement, dont le temps de travail va bien au-delà de la durée légale hebdomadaire, sont-ils d'accord pour en faire plus ? Et ces salariés qui sont encore à 39, voire 40 heures, sont-ils, eux aussi, prêts à aller au-delà de cette durée?

Et toutes celles et ceux qui vivent du tourisme, qui ont bénéficié du développement de leurs activités grâce à la réduction du temps de travail, ve rront-ils d'un bon œil, que les salariés aient moins de temps libre ?

Enfin, qui décide de l'autorisation d'effectuer des heures supplémentaires : les salariés ou l'employeur ? A moins que derrière cette mesure, le gouvernement veuille créer un "droit opposable " aux heures supplémentaires, du salarié vis-à-vis de l'employeur ?

Augmenter les salaires, est- ce possible ?

OUI, s'il y a volonté d'aller à une plus juste répartition des richesses pour diminuer les inégalités insupportables.

Est-ce juste que des salariés galèrent avec une fiche de paie de 900 euros quand leur Pdg s'arroge des paies à six, sept chiffres, s'augmente de 20 % tout en leur refusant des hausses de salaires ?

Est-ce sain d'accentuer encore les exonérations de cotisations sociales, pour les employeurs, en exonérant les heures supplémentaires? Cette pratique, reconnueinefficace en terme de créations d'emplois, ne profite qu'aux gros employeurs, accroît le trou de la Sécurité sociale et celui du régime des retraites.

Evolution des cotisations sociales : entre 1980 et 2005, la part des salariés a grimpé de 12,8 % à 21,36 % et celle patronale a dégringolé de 40,27 % à 10,5 %.

Le travail salarié est un investissement!

C'est la raison de le valoriser.

En dix ans, les dividendes versés aux actionnaires par les grandes sociétés ont été multipliés par neuf mais le taux du Smic ne l'a été que par... deux !!!

Valoriser le travail salarié commence par disposer d'un meilleur salaire, par reconnaître les qualifications, les compétences, l'expérience professionnelle. Disposer d'un meilleur salaire, c'est

aussi faire face aux lourdes charges qui ne cessent de grossir : logement, santé, transports, impôts, déchets ménagers, factures d'eau,...

Valoriser le travail salarié c'est mettre en ceuvre un nouveau statut du travail salarié, en s'appuyant sur une Sécurité sociale professionnelle qui assure la continuité du contrat de travail et la pos-

sibilité de transférer tous les droits, d'une entreprise à une autre.

En 2006, les grandes entreprises françaises ont amassé 91 milliards de profits en 2006, soit plus 15 % par rapport à 2005.

C'est bon pour l'intérêt général

Qu'est-ce que les profits ? Ni plus, ni moins que le résultat du travail des salariés qu'il soit physique ou intellectuel. Il est donc fondé qu'ils puissent prétendre à en percevoir une partie sous la forme de salaire, parce que le salaire conditionne la vie, alimente la Sécurité sociale, la retraite,... et entraîne, par la consommation, la création d'emplois.

A l'inverse, chômage, précarité, primes individuelles, exonérations de cotisations,...vont à l'encontre de cet intérêt général.

C'est possible si vous vous en mêlez!

Les salariés sont de plus en plus nombreux à se mobiliser et agir.

Conséquence ? Ils empochent des augmentations de salaires.

Dans les entreprises où les syndicats sont inexistants, les salariés sont plus vulnérables, leurs droits moins respectés et leur dignité souvent écorchée.

A l'inverse, quand les salariés se dotent de syndicats et qu'ils se syndiquent, les garanties sociales sont plus avancées.

Dotez-vous d'une force collective.

Faites le geste utile et franchissez le pas.

Syndiquez-vous pour vous défendre et gagner plus de droits, plus de protection pour vous et votre famille.

	Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite :	NOM:
prendre contact	Adresse :
me syndiquer	
	Code postal: Ville:
Company of the Compan	Age: Profession:
	Entreprise (nom et adresse):
cgt	Bulletin à renvoyer à l'UD CGT 26 avenue jean Rondeaux 76108 Rouen cedex Téléphone 02.35.58.88.60 – Fax 02.35.58.88.69. courriel : ud76@cgt.fr